SEANCE DU 27 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept août à 20h30, le conseil municipal de la commune de VOUGY régulièrement convoqué par le maire de VOUGY, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Catherine DESSEIGNE.

Etaient présents : *Catherine DESSEIGNE David BOUSSAND, Rodolphe SOUCHON, Rosalie SIMON, Hervé BONNEL,* Raymond VITURAT, *Christophe BOUSSAND, Emmanuelle DANIERE,* Albin COELHO, Odile DEVEAUX, Florent DELABROUSSE, Nicolas DESVERNOIS, Christelle VERGNAUD, Aurélie CHAMBRON, Emilie DUPIN, Elisabeth VALENCE Eliot PROVOT.

Absents excusés : Sophie GOUTTENOIRE (pouvoir à Christelle VERGNAUD), Alain COUTAUDIER

Secrétaire de séance : Odile DEVEAUX

Le quorum est atteint.

Mme le Maire remercie les membres de l'assemblée présents ce soir pour cette rentrée du conseil municipal. Elle espère que l'été s'est bien passé pour tous.

Mme Odile DEVEAUX est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 juin 2026.

Catherine DESSEIGNE rapporte les décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil :

OBJET du devis	MONTANT TTC	ENTREPRISE
Fourniture et pose volet roulant école	2 533,91 €	ART ET TRADITION
Filet maille pour buts citystade	141,60 €	JPS MAINTENANCE
Changement dalles école	1 817,30 €	MOUSSE GAVA
Abonnement ROC42 (objets connectés)	993,60 €	OPTIMIZ
Vidage concessions reprises au cimetière	6 539,00 €	SANTI
Frigo salle Albert Ginet	1 140,00 €	PERRIER
Curage sous le pont du chemin de la Loire (Chambons)	1 680,00 €	SAS TPV
Contrat maintenance climatisation local VDI mairie	110 €/an	DESBENOIT
DECISIONS AUTRES		
Non exercice droit de prémption parcelle AN n°1 1225m^2, 30 Rue la Croix Bayon		

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➢ **COMMISSION TRAVAUX – PATRIMOINE – VOIRIE : Adjoint responsable : David BOUSSAND**

- Rénovation énergétique de l'école : David BOUSSAND informe le conseil que le chantier prévu cet été s'est bien déroulé, les entreprises ayant respecté à la fois le planning et le budget. L'architecte a également bien assuré le suivi des travaux. Des réserves restent à lever. Le plus gros du nettoyage des locaux a été assuré par une entreprise ; les ATSEM sont présentes à l'école depuis mercredi pour peaufiner le ménage. Il ne restera que le remplacement du tableau général électrique ainsi que l'isolation des combles à réaliser pendant les vacances de la Toussaint.

Quelques travaux connexes, évoqués dans les décisions du maire (remplacement de dalles, poses d'un volet roulant) ont été décidés. Le mauvais état d'une partie de la toiture a également été évoqué et sera à prendre à compte avant la fin du mandat (coût estimé environ 115 000 €).

Elisabeth VALENCE demande le coût global de ces travaux, AMO et MOE comprises. Le total approche les 311 000 € HT.

- Mise aux normes de la crèche : là aussi, le chantier est pratiquement terminé. Il ne manque que l'intervention de PJA sur les clôtures situées à l'extérieur.

- La climatisation du local VDI avait disjoncté cette semaine. A vérifier si on a un contrat de maintenance sur celle de la salle des associations.

- Toiture de la salle des Fêtes : l'expert indépendant mandaté par la commune a rendu son rapport, très lourd, qui est cours de déchiffrage. Il semble néanmoins que l'ensemble de l'étanchéité soit à refaire. A voir les conditions dans lesquelles un nouveau recours puisse se faire auprès de l'assurance décennale de l'entreprise qui a réalisé les travaux à l'époque, sachant que cette démarche doit se faire avant novembre 2026.

- David BOUSSAND informe l'assemblée que le curage du fuyant sous le pont du chemin de la Loire vient d'être commandé à SAS TPV.

- Le mauvais état de la passerelle du pont du Ris dans le bourg a été constaté. Un chiffrage pour une passerelle et des garde-corps métalliques a été demandé. Il est estimé à 15 000 € environ. Il n'y a cependant pas de danger imminent. Aussi, David BOUSSAND indique qu'il souhaite que ce dossier s'inscrive dans une démarche globale d'aménagement du bourg afin qu'il y ait une cohérence dans les aménagements à prévoir.

- Accident le long du chemin piétonnier sur la RD 482 : une déclaration a bien été faite à l'assurance après constat avec le tiers responsable. Un devis est en cours.

-

- David BOUSSAND souhaite réunir la commission patrimoine-voirie début septembre, soit le 5, soit le 12.

- Christelle VERGNAUD souhaite revenir sur l'accident qui a eu lieu sur la RD482 le long du chemin piétonnier. Ce n'est pas le 1er accident qui a lieu sur cette voie. Elle pense qu'il serait intéressant d'avoir des données sur la fréquence, sur l'évolution de ces accidents. Sont-ils liés à l'extinction de l'éclairage ? Catherine DESSEIGNE indique que ces accidents sont le plus souvent liés aux comportements des automobilistes (vitesse excessive le plus souvent), tout comme au carrefour Lareure où le Stop n'est souvent pas respecté, ce que confirme Hervé BONNEL. Florent DELABROUSSE suggère la pose de bande rugueuse à l'entrée et la sortie du bourg, mais le bruit engendré risque de poser un problème. Christelle VERGNAUD demande que le Département soit sensibilisé à ces accidents qui impactent la commune afin que des solutions puissent être trouvées. Catherine DESSEIGNE explique que de nombreux courriers ont déjà été adressés au Département au sujet du carrefour Lareure par la précédente mandature. Par ailleurs, accompagnée par Hervé BONNEL, elle a reçu récemment M. BUONO, directeur de la voirie départementale, avec qui ces problèmes ont été évoqués.

- **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : adjoint responsable : Hervé BONNEL**

Hervé BONNEL présente les autorisations d'urbanisme signées depuis la dernière réunion de conseil.

- **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : adjoint responsable : Rodolphe SOUCHON**

- Rodolphe SOUCHON a eu une demande d'une association extérieure pour poser une banderole sur le totem de la RD 482. Or, celle-ci est normalement réservée aux associations et commerçants de VOUGY. Exceptionnellement, car elle n'est actuellement pas utilisée, il a accordé l'autorisation moyennant un don au CCAS. Toutefois, la commission devra mener une réflexion sur les modalités d'utilisation de ce totem.

- A la demande du BC JARNOSSIN, une rencontre aura lieu vendredi 28/08 à 18h entre les responsables, Mme le Maire et Rodolphe SOUCHON.

- La section féminine du foot de Villers avait demandé s'il était possible d'utiliser le terrain des Chambons pendant toute la saison. Une rencontre a eu lieu pour visiter les lieux. Finalement, les filles n'utiliseront le stade que deux fois dans la semaine en même temps que le FCLS et un dimanche sur deux. Un essai a dû avoir lieu hier soir pour voir. On attend un retour, sachant qu'une participation financière sera demandée à la mairie de Villers et une convention sera établie avec le club de foot.

➢ **COMMISSION ENFANCE, EDUCATION ET SOLIDARITÉ : adjointe responsable : Rosalie SIMON**

- Bulletin municipal : Rosalie SIMON explique au conseil municipal que la conception du bulletin municipal 2026 va être lancée. Rodolphe SOUCHON sera associé à cette démarche. Rosalie SIMON propose de former une commission temporaire et demande des volontaires pour procéder notamment à la relecture des articles associatifs. Emmanuelle DANIERE et Eliot PROVOT se proposent.

Des devis vont être demandés à des graphistes. Catherine DESSEIGNE est chargée de rédiger le « Mot du Maire ».

- Site Internet : il est assez compliqué à gérer. Peut-être faudra-t-il envisager un temps de formation supplémentaire.

DELIBERATIONS

ACQUISITION D'UN TABLEAU BLANC INTERACTIF ET D'UN VIDEO PROJECTEUR POUR L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITE AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° 46/2026

Sous-Préfecture de Roanne

David BOUSSAND expose la demande de l'école publique auprès de la commune pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif et d'un vidéoprojecteur supplémentaire.

Le montant de cet investissement est estimé à 5 049 € HT soit 6 058.80 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette acquisition et sollicite M. le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

N° 47/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Hervé BONNEL explique qu'un petit groupe de conseillers a travaillé sur le choix des illuminations à mettre en place en fin d'année, compte tenu du budget prévu de 10 000 € TTC. Un inventaire du matériel existant a également été fait avec l'aide de Raymond VITURAT.

Hervé BONNEL présente le matériel retenu par le groupe de travail pour un budget total de 10 000 € TTC, matériel chiffré par l'entreprise DECOLUM.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de DECOLUM pour 8333.33 € HT soit 10 000 € TTC et autorise Mme le Maire à passer commande.

CONTRAT D'ASSOCATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

N° 48/2026
Sous-Préfecture de Roanne

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat par l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement, pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune, dépenses calculées d'après le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique,

Considérant que le montant définitif de la subvention à attribuer à l'école privée La Source n'a pu être précisément arrêté, toutes les données de calcul n'étant pas en possession de la commune de Vougy,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'attribuer un acompte de subvention de 10 000 € à l'école privée la Source, lequel sera versé en septembre 2026 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique ;

- décide qu'une fois le montant définitif de la subvention définie, le solde de la subvention sera versé à l'OGEC en janvier 2027

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 49/2026
Sous-Préfecture de Roanne

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du livre I de la Deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L 2121-8, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-23, L 2143-2, D 2121-12 et L 2312-1,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat débutant en 2026,

Le conseil municipal :

- APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de VOUGY pour le mandat 2026/2032.

- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

N° 50/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal, il est envisagé la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Mme Rosalie SIMON, adjointe, présente les détails de ce projet :

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un conseil municipal des enfants en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Il est possible de se référer à la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur toutes thématiques d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ».

Le CME est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un membre du conseil municipal désigné par le Maire, comme prévu par l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Mme Rosalie SIMON est désignée par le Maire comme responsable du CME le cas échéant.

Le conseil municipal des enfants correspond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et citoyenne. En effet, les conseils municipaux d'enfants ont pour objectif de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de leur commune. C'est donner aux enfants l'envie de participer à la vie la commune. C'est aussi leur apprendre la citoyenneté, leur apprendre à faire des choix, développer l'esprit critique à partir de projets qu'ils auront à cœur de réaliser.

Le conseil Municipal des enfants remplirait un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal des Enfants permet donc l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Les modalités de fonctionnement du CME seraient les suivantes :

- Composition : le CME de Vougy sera composé de 10 enfants de CM1 et de CM2, domiciliés sur la commune de VOUGY. Des élections auront donc lieu tous les ans afin de remplacer les enfants partis au collège. La répartition se fera comme suit : 6 sièges pour les enfants de l'école publique et 4 sièges pour les enfants de l'école privée.

- Les élections : elles seront organisées au sein même des écoles.
 Une autorisation parentale est requise pour chaque candidat.
 Les élections auront lieu avant la mi-octobre 2026 à une date définie en accord avec les enseignants des deux écoles.
 Chaque candidat, s'il remplit les conditions d'égibilité et désireux de participer sérieusement à l'élection devra remplir et signer l'imprimé appelé « déclaration de candidature et engagement » qui lui sera remis.

- Campagne électorale et l'élection : la campagne durera une dizaine de jours avant la date de scrutin. Le vote se déroulera comme dans le cadre des élections municipales classiques (isoloir, urne, carte d'électeur, émargements, etc.…).
 Le scrutin sera uninominal à un tour. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort pour départager les élus.

- Le dépouillement : il s'effectuera dans les conditions similaires à une élection classique par les enfants encadrés par les adultes. Les résultats seront affichés dans les 2 établissements scolaires et confirmés par le procès-verbal.

- L'officialisation du conseil : une cérémonie d'officialisation sera organisée à une date à définir en présence des enfants, des parents, des directeurs d'école et tous les intervenants dans cette action.
 Les enfants seront ensuite conviés à une demi-journée de rencontre, de premiers contacts et aussi d'information sur le déroulement de leur conseil.
 Le conseil des enfants sera réuni une fois par mois par les conseillers municipaux qui les auront pris en charge.

- Les séances plénières : elles sont des temps d'échanges, de débats, où sont présentés les travaux effectués en réunion. Il y en aura 2 par an, présidées par Mme le Maire.

Après débat : le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un conseil municipal des enfants et autorise Mme le Maire à mettre en œuvre l'organisation de cette nouvelle instance et ses modalités de fonctionnement.

Rosalie SIMON présente le planning envisagé pour la mise en place du CME. Emmanuelle DANIERE, Albin COELHO et Aurélie CHAMBRON apporteront leur aide à Rosalie SIMON. Aurélie CHAMBRON indique que la CAF fait régulièrement des appels à projets pour les conseils municipaux d'enfant, afin bénéficier de subventions pour l'organisation de projets (sorties, visites...). Un webinaire à ce sujet est organisé par la CAF le 8 octobre prochain.

REFERENT FIBOIS LOIRE
N° 51/2026
Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire expose que la commune de VOUGY fait partie du territoire de Charlieu Belmont Communauté et, dans ce cadre, est impliquée dans un projet de stratégie financière de territoire du Beaujolais. Cette stratégie a pour objectif la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, fondée sur ses 3 dimensions, environnementales, économiques et sociétales. Cette stratégie qui a défini un programme d'actions est animé par FIBOIS 69.

Dans ce cadre, un réseau des élus référents forets bois est animé, à plusieurs vocations :

- Avoir un élu référent sur la thématique forêt bois dans chaque conseil municipal
- Etablir un lien avec les entreprises de travaux forestiers dans le cadre des déclarations et du suivi des chantiers forestiers
- Etre référent sur l'usage de bois local dans le cas de projets de construction portés par la commune
- Avois accès à des formations, organisées aux côtés des partenaires du territoire
- Proposer aux élus du territoire de l'information en direct sur la charte et l'ensemble des actions de cette politique territoriale.

Catherine DESSEIGNE indique qu'Alain COUTAUDIER, excusé ce soir, est disposé à assumer ce rôle de référent. Aucun autre candidat ne se propose.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne Alain COUTAUDIER comme référent élu de FIBOIS LOIRE.

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE
N° 52/2026
Sous-Préfecture de Roanne

David BOUSSAND présente le document unique de la commune.

Le document unique de la commune constitue un inventaire obligatoire des risques pour la santé et la sécurité des agents communaux. Il répertorie chaque danger lié aux divers métiers de la mairie (services technique, service scolaire et périscolaire, service administratif), afin de planifier des actions de prévention.

Ce document a été réactualisé en novembre 2025 et soumis à l'avis de la Commission Formation Spécialisée santé, sécurité et conditions de travail du Centre de gestion de la Loire, qui a émis le 8 janvier 2026 un avis favorable avec observations.

Ce document unique doit maintenant être approuvé par délibération par le conseil municipal.

Après avoir entendu les explications données par David BOUSSAND, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le document unique de la commune de VOUGY.

FERMETURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC LES JEUDIS APRES MIDI

Mme le Maire rappelle la demande des secrétaires de mairie de fermer le secrétariat au public les jeudis après-midi afin de pouvoir travailler sur des dossiers demandant beaucoup d'attention, sans être dérangées, ni par le public, ni par le téléphone. Lors du dernier conseil, seuls deux avis défavorables avaient émergé.

Catherine DESSEIGNE informe l'assemblée que cette décision ne nécessite pas de délibération et reste de la compétence du maire. Néanmoins, elle demande à l'assemblée de bien vouloir s'exprimer sur cette question. David BOUSSAND rajoute que cette fermeture avait été ciblée dans les actions à mettre en place dans le document unique.

Aucun nouvel avis n'étant donné sur ce sujet, le secrétariat de mairie sera désormais fermé au public les jeudis après-midi et ne sera pas non plus joignable par téléphone.

Une communication sera faite au préalable via la presse, Panneau Pocket, le site Internet de la commune et par affichage.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les comptes rendus des réunions maire/adjoints communiqués aux conseillers restent confidentiels. Cependant, il ne faut pas hésiter à revenir dessus en conseil municipal si des questions subsistent.

- Catherine DESSEIGNE informe qu'un porteur de projet commercial est intéressé par le terrain BADOLLE route de Roanne. Il doit reprendre contact prochainement.

- Madame le Maire indique que René VALORGE sera sollicité pour présenter Charlieu Belmont Communauté lors du prochain conseil municipal.

- Il est rappelé que les inscriptions aux formations organisées notamment par l'AMF sont finançables par le compte Droit Individuel à la Formation des élus. La création du compte DIF nécessite toutefois d'avoir une identité numérique qui demande des démarches préalables et notamment d'avoir une carte d'identité au nouveau format bancaire. Certains conseillers n'ayant pas de motif valable pour demander une nouvelle carte, cela pose un problème. L'AMF sera questionnée à ce sujet.

Catherine DESSEIGNE demande que les inscriptions passent bien par le secrétariat.

- Catherine DESSEIGNE et Rosalie SIMON proposent de fixer la prochaine réunion du CCAS au mercredi 7 octobre 2026 à 18h30.

- Hervé BONNEL a été prévenu que des branches du cèdre dans le parc ont cassé sans tomber au sol, mais restent dangereusement suspendues.

-

- Catherine DESSEIGNE explique qu'une naissance a eu lieu sur la commune, route de Roanne, les parents n'ayant pas eu le temps d'arriver à la maternité. Le papa, avec l'aide téléphonique des secours, a pu accoucher l'enfant, malgré une grosse frayeur. Le bébé et la maman se portent bien.

- La foudre est tombée sur la maison de Georges GRAS, occasionnant des dégâts assez importants, mais sans qu'il n'y ait de blessé. M. GRAS, âgé de 95 ans, a cependant tenu à rester dans sa maison le soir, bien qu'il n'y ait plus d'électricité, après que les pompiers ont eu sécurisé la maison.

- Aurélie CHAMBRON indique qu'avec Rosalie SIMON, elles seront absentes lors du prochain conseil municipal car elles participent à la réunion du comité social de Charlieu Belmont Communauté.

- Le prochain conseil se déroulera le jeudi 24 septembre à 20h30.

- Albin COELHO a été interpellé par un administré qui ne juge pas logique qu'en plus du trottoir situé devant sa propriété, il doive aussi nettoyer le caniveau. Cependant, cette précision figure bien dans l'arrêté pris sur le désherbage.

- Florent DELABROUSSE indique qu'il participera à une réunion du groupe Economie de Charlieu Belmont Communauté le 29 septembre prochain.

- Eliot PROVOT a rencontré Paul DEVILLE, secrétaire de la FNACA. Il a été évoqué la pose d'une plaque sur le monument aux Morts, laquelle était auparavant installée dans le hall de l'ancienne mairie. Un support sera recherché pour poser cette plaque. Eliot PRVOT demande s'il n'est pas possible d'installer quelques plantes sur le côté du Monument aux Morts qui donne un effet très « béton ».

M. DEVILLE a également rappelé qu'il n'était pas possible pour la commune de reprendre les concessions où sont inhumés les soldats morts pour la France.

Il souhaiterait également que le carré où sont installées ces tombes soit d'avantage identifié. Enfin, Eliot PROVOT demande s'il ne serait pas possible de désigner un nouveau porte drapeau parmi le conseil municipal des enfants. Le drapeau semble cependant bien lourd pour un enfant.

Madame le Maire clôt la séance à 22h20.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE
Le Maire, Catherine DESSEIGNE Odile DEVEAUX, secrétaire